



BARÈME D'HONORAIRES CABINET TERRAZZA IMMOBILIER

Transaction Mandat de vente simple :	<ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 800 000 € : 5% T.T.C. - À partir de 800 000 € : 4% T.T.C.
Transaction Mandat de vente Exclusif :	<ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 800 000 € : 4% T.T.C. - À partir de 800 000 € : 3% T.T.C. <p style="text-align: center;">Remboursement de la facture du D.D.T. * (<i>Dossier de Diagnostics Techniques</i>) au mandat à l'acte authentique.</p> <p style="text-align: center;"><small>*(Si vendu par TERRAZZA Immobilier)</small></p>
Montant minimum d'honoraires : (Tous types de mandats)	- 8 000 € T.T.C.
Avis de valeur :	- Gratuit.

<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nos honoraires sont à la charge du mandant (Sauf mention contraire précisée dans le mandat de vente).</i> - <i>Ces taux (ou montant forfaitaire) s'entendent T.V.A. incluse au taux de 20 %.</i>
--

« Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, le cabinet TERRAZZA Immobilier s'est engagé à ne percevoir aucun fonds, effet ou valeur en dehors de ses honoraires ».

L'indemnité d'immobilisation est déposée sur le compte séquestre du notaire du mandat.

